**CONTRAT D’INSCRIPTION 2018 / 2019**

**ETABLISSEMENT**

Dénomination sociale : CENTRE EQUESTRE DU VOLVESTRE

Adresse : Route de Latrape – 31310 RIEUX VOLVESTRE

Téléphone : 05.61.87.11.80 / 06.15.34.38.01 Courriel : [ce.volvestre@free.fr](mailto:ce.volvestre@free.fr)

**Cotisation 2019** (montant) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Réglée le :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je m’inscris pour :** (précisez le créneau horaire)

* Mardi
* Mercredi
* Jeudi
* Vendredi
* Samedi
* Dimanche

**Je choisis la formule suivante :**

* Forfait trimestriel
* Carte de 10 heures
* Carte de 5 heures

**CAVALIER / CAVALIERE**

Nom et prénoms :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Licence n° \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Téléphone :……………………………………………………. Courriel :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Personne à contacter en cas d’urgence : Nom \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Téléphone : ………………………..

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l’article L. 321-4 du Code du sport, de l’intérêt que présente la souscription d’une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels je peux être exposé(e) dans le cadre de la pratique de l’équitation.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d’assurance responsabilité civile et individuelle accident offerte par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur ma page cavalier depuis le site www.ffe.com et sur [www.pezantassure.fr](http://www.pezantassure.fr).

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d’indemnisation entre les garanties d’assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d’assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant, directement sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou

Je refuse l’assurance individuelle accident offerte par la licence FFE et justifie être assuré(e) pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile.

Nom de l’assureur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Contrat n° \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

J’atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l’équitation.

J’accepte d’être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d’un droit d’accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J’accepte l’utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

Je refuse l’utilisation de mon image par le club dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.

J’atteste avoir pris connaissance et signé le règlement intérieur du centre équestre, annexé au présent contrat.

**Date et signature** *(précédée de la mention lu et approuvé)* :

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

**1. Inscription**

L’inscription est valable pour la saison 2018 / 2019 L’inscription ne se confond pas avec l’adhésion / droit d’entrée

*(rayer la mention inutile)* demandé(e) par le club.

**2. Tarifs**

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l’établissement et s’entendent toutes taxes

comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l’objet de modifications

consultables par voie d’affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

**3. Licence FFE et assurances**

Le club est adhérent de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant

ou compétition. La licence pratiquant permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier

réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence

compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

Tout licencié ayant renseigné son adresse email peut recevoir Le Mel Cavalier FFE contenant les informations

pratiques sur les partenariats – notamment sur les plus grands concours – et disposer d’un accès privilégié sur

www.ffe.com grâce à sa Page Cavalier FFE.

La pratique de l’équitation peut exposer un cavalier à des risques d’accident et/ou de dommages corporels. A ce titre,

il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu’une assurance

individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d’une assurance responsabilité civile pour les

dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d’une assurance individuelle accident pour les dommages subis

par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE

depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

Le cavalier s’engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la

souscription d’assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

**4. Règlement Intérieur**

Le cavalier et ses accompagnateurs s’engagent à respecter ce règlement intérieur applicable au sein du club et

annexé au présent contrat. Tout manquement au règlement intérieur peut donner lieu à une sanction, voire même à

l’exclusion.

**5. Fichier informatique**

Le club dispose d’un fichier informatique recensant les données personnelles fournies par le cavalier. Ce dernier

dispose d’un droit d’accès et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

**6. Droit à l’image**

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l’objet de prises de vues individuelles ou collectives

lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit

d’exploiter son image à des fins d’information et de promotion des activités du club sur son site Internet/page facebook, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s’opposant à la captation et/ou l’utilisation

de son image doit expressément en informer le club.

**7. Modalités de remboursement**

Lorsque le cavalier s’inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire

lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de

l’établissement.

Toute prestation payée à l’avance permet de bénéficier d’un tarif préférentiel pour un engagement de durée. Elle n’est

pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

- Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l’avance, remboursables sur présentation d’un certificat médical de

contre indication à la pratique de l’équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se

réserve le droit de refuser le remboursement.

- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d’un motif médical ou professionnel, le cavalier

momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.

Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard ou obtenir une

réduction. Toute activité non décommandée au moins 48 heures à l’avance reste due en

intégralité.